

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR JEAN BOURQUARD, DÉPUTÉ PS, INTITULÉE "POURQUOI PAS UN CADASTRE SOLAIRE DANS LE CANTON DU JURA ?" (N° 2717)

Le Gouvernement peut apporter les réponses suivantes aux différentes questions posées :

Le Gouvernement a-t-il prévu de faire établir un cadastre régional du rayonnement solaire, comme il en existe un tout récent pour le Jura bernois, le canton de Neuchâtel et de nombreuses villes, sans oublier des cantons comme Lucerne, Argovie ou Zoug. Un tel cadastre permet de mettre en évidence les surfaces de toits les plus adaptées pour l'implantation de panneaux thermiques et/ou photovoltaïques, sachant que le cadastre donne pour tous les toits une évaluation objective du potentiel de production à partir de l'énergie solaire ?

Non, la réalisation d'un cadastre solaire au niveau cantonal n'est pas prévue.

Si la réponse est « non », le Gouvernement est-il disposé à réaliser ce cadastre et dans quels délais ?

De l'avis du Gouvernement, la réalisation d'un cadastre solaire détaillé, s'appliquant à tous les bâtiments, devrait se faire par les communes plutôt que par le Canton. Plusieurs communes ont d'ailleurs déjà réalisé un tel cadastre. Dans le cadre de la Conception cantonale de l'énergie, il est par contre prévu d'identifier et d'annoncer à la RPC (rétribution à prix coûtant du courant injecté) les toits les plus propices pour le développement de centrales solaires photovoltaïques de grande dimension. Cette action sera réalisée dans le cadre du plan de mesures 2015-2021.

Delémont, le 12 mai 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier



Jean-Christophe Kübler